

# PLAIDOYER POUR LA CREATION D'UN MINISTERE ONE HEALTH

Aloïse QUESNE

- ▶ Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Evry-Paris-Saclay
- ▶ Membre de l'Institut universitaire de France
- ▶ Directrice de la clinique juridique One Health-Une seule santé



**A**u sein de la Chaire Innovation dont je suis titulaire, mes recherches visent à contribuer au changement de notre rapport au Vivant, afin de renouveler le droit de la santé en application du concept One Health. Mon projet s'attache à développer des approches et des outils transférables vers le monde non-académique, car le concept One Health reste cantonné à des travaux d'experts centrés sur des aspects sanitaires, telle la transmission de zoonoses, plutôt que sur des transformations culturelles et sociales.

L'une des principales lacunes empêchant l'effectivité de ce concept vient de la multiplicité des ministères en charge des différentes dimensions de la santé : humaine, animale et environnementale. Afin de réunir les acteurs et d'avoir une vision transversale de la santé, je plaide en faveur de la création d'un ministère One Health, compétent en matière de protection de la santé des humains, des animaux et des végétaux ; de la recherche consacrée à la santé humaine et vétérinaire ; de la sécurité sanitaire des aliments ; de la protection de la santé au travail ; et de la coordination du système de santé national. La refonte de plusieurs ministères (Agriculture, Transition Ecologique, Recherche...) ne doit pas demeurer artificielle mais se traduire par des avancées concrètes. Deux seront évoquées dans cette Tribune.



1) Le regroupement des médecines humaine et vétérinaire au sein du code de la santé publique  
Le médecin et le vétérinaire sont deux acteurs de la santé publique aux compétences complémentaires. L'Académie vétérinaire de France définit la santé publique vétérinaire comme visant à préserver les santés humaine et animale - y compris



l'état de bien-être - et la santé des écosystèmes. Elle contribue ainsi au développement durable et à la mise en œuvre du concept « Une seule santé ». En outre, médecin et vétérinaire font de la chirurgie du Vivant, et de nombreuses techniques s'appliquent tant à l'homme qu'à l'animal : anesthésie, cœliochirurgie ou encore appareillage (prothèses, attelles...). Le vétérinaire n'est cependant pas reconnu comme un professionnel de santé et il dépend du ministère de l'Agriculture. Je plaide alors pour le regroupement de la médecine humaine et animale au sein d'une même profession, celle de médecin, en l'organisant en deux disciplines : la médecine humaine et la médecine vétérinaire. Dans une démarche One Health-One Medicine (Une seule santé-Une seule médecine), une

**« La refonte de plusieurs ministères (Agriculture, Transition Ecologique, Recherche...) ne doit pas demeurer artificielle mais se traduire par des avancées concrètes. »**

réorganisation de la formation en médecine humaine et vétérinaire doit s'opérer, par la création d'un tronc commun d'apprentissage One Health et la mise en place de passerelles entre les disciplines.

2) L'implantation de maisons de santé One Health

En privilégiant les « déserts médicaux » et les « déserts vétérinaires », c'est-à-dire les zones géographiques où il existe un nombre insuffisant de médecins et de vétérinaires, je plaide en faveur du déploiement de maisons de santé One Health sur notre territoire, réunissant des laboratoires de radiologie et d'analyses médicales, des professions médicales (humaines et vétérinaires), paramédicales (diététiciens...), des professionnels du bien-être (ostéopathes humains et animaliers...), ou encore de l'environnement (conseillers médicaux en environnement intérieur...).

À tout le moins, dans l'attente d'un nécessaire changement de paradigme, un Ministre délégué One Health devrait être nommé, permettant d'impulser une approche innovante sur des sujets émergents et de démontrer un engagement en faveur d'une santé globale, pour tous et partout. ●